

Commission du 29/09/2022

Sanction :	2 dates de suspension avec sursis
Période probatoire :	6 mois
Annexe :	A-1
Fonction :	Joueur
Compétition :	Championnat U16 Masculins - 2ème division - Classement
Club :	HBC Saint-Leu Taverny
Moment de la faute :	après la rencontre
Motif :	Attitude incorrecte envers arbitre
Qualification :	Atteinte aux personnes

Sanction :	2 dates de suspension
Période probatoire :	9 mois
Annexe :	A-1 et A-2
Fonction :	Joueur
Compétition :	Champ de départemental +16 ans Masc. 1ère division
Club :	AS Saint-Ouen l'Aumône
Moment de la faute :	Pendant et après la rencontre
Motif :	Atteinte à la personne
Qualification :	Attitude incorrecte pendant la rencontre et atteinte à la considération de la personne

Charte graphique
identique au texte sur
le site CDHBVO : Arial
10,5
(et non Georgia 14)

Parution immédiate